



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 6

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 24/12/2025

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, M. Alain VALETTE, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Nadia PARACHINI, M. Gilles ALARD, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

22 DEC. 2025

Étaient absents non excusés : M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Nadia PARACHINI en faveur de M. Alain VALETTE, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Janine CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Pierre CASTEL, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON.

Secrétaire : Mme Sophie BOUTTIER.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-114**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE : VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BP 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget communal,

Vu la délibération n° MA-DEL-2025-059 du 02 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la Commune de Quillan,

Vu la décision de la Commission Permanente du Département en date du 28 avril 2023 accordant à la commune de Quillan une subvention de 15.000 € pour les travaux d'aménagement des rues,

Vu la notification de subvention en date du 10 juin 2025 du Conseil Départemental accordant à la commune de Quillan une subvention de 52.843 € pour le financement des travaux de réaménagement de la place de l'église de Brenac,

Vu la notification de subvention en date du 18 avril 2025 de la DETR accordant à la commune de Quillan une subvention de 10.815 € pour l'opération « Etude de faisabilité -Réutilisation du forage de recherche de la gare à Quillan pour de la géothermie,

Considérant que ces subventions n'avaient pas été inscrites initialement au budget primitif 2025 et qu'elles ont été notifiées après le vote du budget,

Considérant que le marché de la maîtrise d'œuvre de l'École Paulin Nicoleau, il convient en conséquence d'augmenter les crédits au chapitre 020 « Immobilisations Incorporelles »,

Considérant qu'il convient d'inscrire ces recettes supplémentaires en section d'investissement et de procéder à une répartition des dépenses entre le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » et le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »,

Considérant que la présente décision modificative n°4 porte ajustement du budget primitif 2025 en section d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Section d'Investissement	BP 2025	DM n°4	Total BP 2025
Chap. 001	996.763,81		996.763,81
Chap. 040	286.750,00		286.750,00
Chap. 041	1.200,00		1.200,00
Chap. 16	61.000,00		61.000,00
Chap. 20	198.200,00	+40.815,00	239.015,00
Chap. 21	1.453.811,35	+37.843,00	1.491.654,35
Chap. 23	1.610.000,00		1.610.000,00
Chap. 26	5.000,00		5.000,00
Total dépenses	4.612.725,16		4.691.383,16
Chap. 001	0,00		0,00
Chap. 021	959.742,73		959.742,73
Chap. 040	731.000,00		731.000,00
Chap. 041	1.200,00		1.200,00
Chap. 10	1.666.329,39		1.666.329,39
Chap. 13	1.224.453,04	+78.658,00	1.303.111,04
Chap. 16	30.000,00		30.000,00
Total recettes	4.612.725,16		4.691.383,16

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la décision modification n°4 au budget primitif 2025 tel que présentée dans le tableau ci-dessus.
2. D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme

Mme Sophie BOUTTIER

Le Maire, M. Pierre CASTEL

2025-114

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-32-46.00 (MI266414470)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20251222-2025-114-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : BUDGET GENERAL COMMUNE VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE
N.4 AU BP 2025

Date de décision : Dec 22, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2025-114.PDF](#)

Préparé

Date 22/12/25 à 11:32

Par [JORDAN Edouard](#)

Transmis

Date 22/12/25 à 11:32

Par [JORDAN Edouard](#)

Accusé de réception

Date 22/12/25 à 11:40

